



Impossibilité de continuer un VEFA

Par **BOUTON CHRISTELLE**, le **23/03/2017** à **21:54**

Bonjour,

Nous avons signé un contrat de réservation pour un futur logement VEFA. La banque a accepté le financement. Aujourd'hui mon mari a perdu son emploi et se retrouve au chômage. L'acte authentique n'a pas été signé. Pouvons-nous encore nous rétracter? Nous avons versé 1500 euros pour la réservation est-il possible dans ce cas de les récupérer également?

je vous remercie par avance de votre aide

Par **youris**, le **24/03/2017** à **08:40**

bonjour,

il faut lire les conditions de résiliation prévues dans votre contrat de VEFA.

il est possible que vous perdiez les 1500 € de frais de réservations.

salutations